



ARGUMENTAIRE SUCCINCT

NON à l'initiative «Pro Service public» – une initiative trompeuse et pernicieuse

Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) et l'Association des communes suisses (ACS) estiment que l'initiative populaire «Pro Service Public» est pernicieuse et mensongère: elle n'est autre qu'une coquille vide et un miroir aux alouettes. L'initiative de l'éditeur René Schuhmacher met en péril la qualité et l'étendue du service public suisse, qui est pourtant un véritable modèle de réussite. Cela n'a pas échappé au Conseil fédéral et au Parlement, qui ont rejeté l'initiative à l'unanimité.

Aperçu des arguments

L'initiative est trompeuse

Le titre de l'initiative est trompeur. L'initiative ne permettrait en aucun cas de renforcer le service public. Au contraire: elle détériorerait les services de base fournis dans toute la Suisse selon des standards élevés. L'initiative prévoit de restreindre considérablement la liberté entrepreneuriale des CFF, de Swisscom et de la Poste, de leur interdire de réaliser des bénéfices et d'interdire le recours aux subventions croisées. Ces mesures freineraient le développement nécessaire et l'amélioration continue des services de base, ce qui nuirait à la compétitivité et à la prospérité de la Suisse.

L'initiative sape le service public dans son caractère universel

Un service public fiable et performant constitue une condition préalable à une bonne qualité de vie et à une compétitivité élevée dans toutes les régions de Suisse. Le service de base fourni sur tout le territoire rapproche les différentes régions de Suisse les unes des autres. L'initiative menace cette cohésion. Les régions rurales et montagnardes seraient désavantagées, car elles ne pourraient plus compter sur un service public de qualité. Les pôles économiques seraient affaiblis et des postes de travail seraient supprimés.

L'initiative prive les pouvoirs publics de précieuses sources de revenus

L'initiative préconise l'interdiction pour les entreprises proches de la Confédération de réaliser des bénéfices. D'une part, les caisses des communes, des cantons et de la Confédération seraient privées de plusieurs centaines de millions de francs de revenus fiscaux. D'autre part, les entreprises de service public ne pourraient plus investir dans le développement de leurs ser-

Geschäftsstelle

vices de base. Les pouvoirs publics devraient compenser ce manque à gagner. Conséquence: les impôts augmenteraient pour tous les contribuables.

FAITS ET CHIFFRES

1) L'initiative est trompeuse

Le titre de l'initiative est trompeur

L'initiative ne pourrait pas tenir ses promesses: elle ne permettrait en aucun cas de renforcer le service public. Le comité d'initiative se base uniquement sur quelques dysfonctionnements – particulièrement vendeurs – montrés du doigt dans les chemins de fer, les services postaux et les télécommunications. Or, le texte de l'initiative prévoit que les entreprises du service public ne doivent pas viser de but lucratif, ce qui, de fait, peut être interprété comme une interdiction de dégager des bénéfices, ni recourir au subventionnement croisé. Si les entreprises concernées ne pouvaient plus réaliser de bénéfices, les trains seraient tous bondés, plus aucun office de poste ne s'ouvrirait dans les villages, le prix des abonnements mobiles de Swisscom ne pourrait jamais être revu à la baisse, le débit des connexions Internet serait condamné à stagner et la ponctualité des trains CFF ne pourrait plus s'améliorer. Au contraire: sans les moyens financiers nécessaires, le service et les prestations diminueraient.

La qualité des services de base est menacée

L'initiative modifierait inutilement les conditions cadres du service de base assuré sur tout le territoire suisse. Pire: elle mettrait en péril ce service de base. Si les CFF, Swisscom et la Poste ne pouvaient plus réaliser de bénéfices, la qualité et l'étendue des prestations qu'ils fournissent diminueraient. Sans bénéfices, les entreprises ne pourraient plus investir. Dans le pire des scénarios, l'initiative pourrait même aboutir à la disparition de certains offices de poste, à la suppression de lignes de train et de bus et à la stagnation des réseaux de télécommunication. Les entreprises concernées pourraient ne plus être en mesure de fournir l'étendue et la qualité des services de base actuels.

Une infrastructure unique au monde

Les standards du service public sont très élevés en Suisse. Une comparaison internationale suffit à le démontrer.

L'étendue du service universel postal est inégalée. D'après l'Union postale universelle, la

Suisse dispose du réseau d'offices de poste et d'agences postales le plus dense du monde¹. De plus, la Poste fait partie des prestataires les moins chers d'Europe pour les lettres et les colis adressés.

Dans le domaine des chemins de fer, les services de base sont également de très bonne qualité. A l'échelle internationale, les CFF tirent leur épingle du jeu. En 14 ans, la Suisse a obtenu 8 fois la première place dans le classement du Forum économique mondial (WEF) sur la qualité de l'infrastructure ferroviaire². La Suisse a valeur d'exemple dans le domaine des investissements, de la ponctualité, des offres et de la sollicitation du réseau ferroviaire.

Dans le secteur des télécommunications, le service universel garantit l'accès au réseau de téléphonie fixe ainsi que la connexion à Internet à haut débit sur l'ensemble du territoire. Au sein de l'OCDE, la Suisse est dans le peloton de tête en ce qui concerne les débits minimaux prescrits et la couverture réseau³. Dans notre pays, chaque ménage et chaque entreprise peut prétendre à un débit d'au moins 2 Mbit/s, un record absolu sur le plan européen.

Un texte d'initiative formulé de manière peu claire

L'article de la Constitution tel qu'il est voulu par l'initiative est formulé de manière très peu claire et contradictoire. Quel bénéfice peut-on encore escompter si l'on n'a pas le droit de viser un but lucratif? Celui qui ne vise pas de but lucratif ne dégagera aucun bénéfice. Les subventions croisées au sein de l'entreprise liée à la Confédération sont-elles autorisées? Selon le texte de l'initiative, les principes définis pour la Confédération s'appliquent «par analogie aux entreprises» dans le domaine du service universel. Les initiants prétendent pourtant que l'initiative n'interdit pas les bénéfices ni les subventions croisées au sein de l'entreprise. Ils se contredisent ainsi dans leur argumentation, affaiblissent leurs propres exigences et ne sont donc pas crédibles.

Des années d'incertitudes pour conséquence

Si le peuple acceptait l'initiative, il faudrait s'attendre à plusieurs années de tergiversations autour de la mise en œuvre du texte. Le Parlement aurait l'épineuse tâche d'interpréter un article constitutionnel formulé de manière peu claire. D'interminables discussions et des années d'incertitudes au sujet des futures conditions-cadres seraient inévitables. Les conséquences pour les entreprises concernées, et donc pour le service public, seraient dévastatrices.

¹ Swiss Economics: Auswirkungen der Initiative «Pro Service Public» (conséquences de l'initiative «Pro Service Public»), Université de Zurich 2015, p. 35/36. Source: Source: base de données statistiques de l'UPU 2012.

² Swiss Economics, p. 36/37, sources: WEF 2003-2014, Union internationale des chemins de fer (UIC).

³ Swiss Economics: Auswirkungen der Initiative «Pro Service Public» (conséquences de l'initiative «Pro Service Public»), Université de Zurich 2015, p. 37/38. Source: Indesteege 2015.

2) L'initiative sape le service public dans son caractère universel

Des régions seront isolées du reste du pays

Aujourd'hui, des services de base de bonne qualité sont assurés dans toutes les régions du pays: zones de montagne, communes rurales et villes. Pour garantir une qualité de vie et une compétitivité élevées dans toutes les régions de Suisse, nous devons disposer d'un service public fiable. Les zones urbaines contribuent au financement des services de base dans les régions isolées et à l'uniformité des prix. Cette solidarité constitue l'un des fondements du service public suisse. C'est le principe des subventions croisées. Or l'initiative veut les supprimer, ce qui risquerait de désavantager certaines régions. Le même niveau de service ne pourra plus être garanti dans toutes les régions, la place économique ne sera plus attrayante pour les entreprises et des postes de travail seront supprimés.

Remise en question du service de base sur tout le territoire

En comparaison internationale, les standards et la qualité du service public sont très élevés en Suisse. Toutes les régions du pays sont bien desservies et profitent de services de base de bonne qualité. Les CFF, Swisscom et la Poste adaptent continuellement leurs services de base aux évolutions technologiques et aux besoins de la population suisse. Mais pour y parvenir, ces entreprises doivent disposer d'une vraie marge de manœuvre entrepreneuriale et financière. Pour pouvoir investir dans le développement et l'avenir des services de base, les CFF, Swisscom et la Poste doivent réaliser des bénéfices. Ces bénéfices ne profitent pas qu'à un petit nombre: ils profitent à tous car ils permettent d'investir dans les services de base.

Conséquences négatives pour l'économie du pays

Non seulement l'initiative détériorerait le service public, mais elle aurait aussi des conséquences négatives pour l'économie du pays. Si la qualité et l'étendue des services de base diminuaient, toute l'économie suisse serait considérablement affaiblie par rapport à la concurrence internationale. Sans oublier que les entreprises de service public injectent des sommes considérables dans l'économie suisse. La Poste, par exemple, se fournit à hauteur de quelque 3,3 milliards de francs auprès de 12 000 prestataires, dont 85% ont leur siège en Suisse. Le volume des achats qu'effectue Swisscom auprès de fournisseurs suisses s'élève à environ 2,8 milliards de francs par an. Les trois entreprises Poste, CFF et Swisscom emploient au total 106 000 personnes, et forment chaque année quelque 4300 apprentis.

3) L'initiative prive les pouvoirs publics de précieuses sources de revenus

Les entreprises proches de la Confédération sont importantes pour la Confédération, les cantons et les communes

Les entreprises de service public telles que les CFF, Swisscom et la Poste versent chaque année des sommes considérables à la Confédération, aux cantons et aux communes. Ainsi, en

2014, un montant de près de 1,3 milliard de francs leur a été versé sous forme de distributions de bénéfices et d'impôts sur le bénéfice.

En 2015, la participation aux bénéfices de Swisscom a rapporté environ 580 millions de francs à la Confédération. Quant à la Poste, elle verse quelque 200 millions de francs dans les caisses de l'Etat⁴.

La conséquence: une hausse des impôts pour tous

L'acceptation de l'initiative aurait des conséquences désastreuses pour les pouvoirs publics, qui seraient privés de plus d'un milliard de francs de recettes. Ces pertes contraindraient la Confédération, les cantons et les communes à économiser ou à augmenter les impôts. Ces mesures interviendraient dans une période particulièrement inopportune, car les finances d'un grand nombre de cantons et de communes ont déjà atteint un seuil critique. Conséquence: les impôts augmenteraient pour tous les contribuables.

⁴ Confédération suisse: Confédération suisse: dans l'ensemble, les CFF, la Poste, Swisscom et Skyguide ont atteint les objectifs définis par le Conseil fédéral pour l'année 2014. Communiqué de presse du 25 mars 2015